

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2025_034**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 février 2025, conformément à la loi.

OBJET :**COMMISSION 6 -
CULTURE - TOURISME -
SPORTS****CULTURE**

*Octroi d'une subvention
supplémentaire à
l'association "LA BELLE
HISTOIRE" pour la
réalisation du spectacle
culturel participatif
"GILDO"*

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 38
Procurations : 11

Nombre de votants : 47**Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Cathy POIDEVIN, procuration à Ludovic ROHART
Olivier VERCRUYSSSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Marion DUBOIS, procuration à Benjamin DUMORTIER
Isabelle LEMOINE, procuration à Bernadette SION
Marcel PROCUREUR, procuration à Thierry DEPOORTERE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Michel DUPONT
Anne-Sabine PLAYS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Michel PIQUET
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Thierry BRIDAULT, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 24 février 2025

Délibération CC_2025_034

COMMISSION 6 - CULTURE - TOURISME - SPORTS

CULTURE

Octroi d'une subvention supplémentaire à l'association "LA BELLE HISTOIRE" pour la réalisation du spectacle culturel participatif "GILDO"

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « *Action sociale d'intérêt communautaire* »,

Considérant que la création d'un spectacle culturel participatif « GILDO et la porte du temps » par l'association LA BELLE HISTOIRE, relève de la compétence « *Action sociale d'intérêt communautaire* »,

Vu la délibération CC_2024_134 du Conseil communautaire en date du 27 mai 2024 relative à l'octroi d'une subvention à l'association LA BELLE HISTOIRE pour la réalisation d'un spectacle culturel participatif,

Vu le projet d'avenant ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission 6 - Culture, tourisme et sport lors de sa séance du 28 janvier 2025.

L'association LA BELLE HISTOIRE souhaite organiser un spectacle culturel participatif « *GILDO et la porte du temps* » sur trois jours, les vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 mai 2025, au Domaine du Béron, situé sur la commune de CAPPELLE-EN-PEVELE.

Le spectacle se déroulera en extérieur. En complément de ce spectacle, il y aura la présence d'artisans du territoire, ainsi que des scènes ouvertes pendant les trois journées.

Dans le cadre de sa compétence « *Action sociale d'intérêt communautaire* », la Communauté de communes soutient les acteurs contribuant au rayonnement, et à l'animation culturelle et sportive du territoire.

A cet effet, lors du Conseil communautaire du 27 mai 2024, l'association s'est vu octroyer une subvention de 46 000 €.

Pour cause d'un surcoût technique lié à la réalisation de l'événement, il est proposé d'octroyer une subvention supplémentaire à hauteur de 15 000 €.

Pour ce faire, un avenant à la convention initiale est nécessaire, tel qu'annexé à la présente délibération.

Ne prend pas part au vote :

Jean-Louis DAUCHY, Pascal DELPLANQUE

Ouï l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 47 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 47 VOTANTS) :

- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention « LA***

BELLE HISTOIRE » tel qu'annexé à la présente délibération, ainsi que tout document et avenant n'en modifiant pas le fond y afférent.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Valérie NEIRYNCK

Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK
Date de signature : 25/02/2025
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,

Le Président,

Luc FOUILLON

Signé électroniquement par : Luc FOUILLON
Date de signature : 26/02/2025
Qualité : PRESIDENT



Avenant n°1 à la convention d'octroi d'une subvention à l'association LA BELLE HISTOIRE pour la réalisation d'un spectacle culturel participatif

La présente convention est établie entre :

L'association *LA BELLE HISTOIRE* dont le siège est situé au 1 avenue de la créativité à VILLENEUVE-D'ASCQ, représenté par sa présidente, Brigitte NELKEN, dûment habilité.

D'une part ;

Et

La Communauté de communes Pévèle Carembault dont le siège est situé à PONT-A-MARCQ, 47 avenue du Général de Gaulle.

Représentée par son Président en exercice, Monsieur Luc FOUTRY, dûment habilité par la délibération n° **CC_2025_...** du Conseil communautaire en date du 24 février 2025.

D'autre part ;

Préambule :

L'association *LA BELLE HISTOIRE* souhaite organiser un spectacle culturel participatif « GILDO et la porte du temps » sur 3 jours, le vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 mai 2025, au Domaine du Béron, situé à Cappelle-en-Pévèle. Le spectacle se déroulera en extérieur. En complément de ce spectacle, il y aura la présence d'artisans du territoire ainsi que des scènes ouvertes pendant les trois journées.

L'organisation de cet événement s'inscrit dans les compétences de la Communauté de communes Pévèle Carembault justifiant l'opportunité de son soutien. La présente convention a pour objet d'organiser les relations entre la Communauté de communes Pévèle Carembault et l'association *LA BELLE HISTOIRE* ainsi que de fixer les modalités de sa participation.

La Communauté de communes Pévèle Carembault s'est engagée à soutenir financièrement l'organisation du spectacle culturel participatif par le versement d'une subvention et par la prise en charge des droits d'auteur inhérents.

Le montant de cette subvention a été fixé par la Communauté de communes Pévèle Carembault. Cette dernière s'est engagée à verser la somme de 46 000 €, (quarante-six mille euros) en deux montants :

- Le premier versement fin d'année 2024 à hauteur de 20 000 €, (vingt-mille euros) après la remise des documents prévus à l'article 5 de la convention initiale,
- Le second versement en 2025, post événement, à hauteur de 26 000 €, (vingt-six mille euros).

Toutefois, en raison d'un surcote technique lié à l'augmentation des tarifs, la Communauté de communes Pévèle Carembault, s'engage à abonder l'enveloppe initialement accordée, à hauteur de 15 000 €.

Il convient donc de modifier, par avenant, les articles 2 et 3 de la convention initiale.

Les autres dispositions restent inchangées.

Textes de références

Vu l'arrêté préfectoral portant modifications statutaires de la Communauté de communes Pévèle Carembault en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération CC_2023_186 du conseil communautaire en date du 25 septembre 2023 relative à la modification statutaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault ;

Vu la délibération CC_2024_134 relative à la convention d'octroi d'une subvention à l'association *LA BELLE HISTOIRE*, pour la réalisation d'un spectacle culturel participatif ;

Vu la compétence « *Action sociale d'intérêt communautaire* »,

Considérant que l'organisation du spectacle culturel participatif relève de la compétence action sociale d'intérêt communautaire.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 2 **Montant de la subvention**

Le montant de cette subvention est fixé par la Communauté de communes Pévèle Carembault. Cette dernière s'engage à verser la somme de 61 000 €, (soixante-et-un mille euros) en deux montants.

Article 3 **Modalités de versement**

Le versement de cette subvention aura lieu en deux fois :

- Le premier versement fin d'année 2024 à hauteur de 20 000 €, vingt-mille euros après la remise des documents prévus à l'article 5,
- Le second versement en 2025, post événement, à hauteur de 41 000 €, (quarante-et-un mille euros).

Fait à PONT-A-MARCO, le _____

Pour l'association *LA BELLE HISTOIRE*

Pour la Communauté de communes Pévèle Carembault

La Présidente
Brigitte NELKEN

Le Président
Luc FOUTRY

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2025_034
Objet :	Octroi d'une subvention supplémentaire à l'association LA BELLE HISTOIRE pour la réalisation du spectacle culturel participatif GILDO
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-02-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200041960-20250227-CC_2025_034-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250227-CC_2025_034-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2025_034.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_034-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	182.7 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Avenant LA BELLE HISTOIRE.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_034-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	215.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	27 février 2025 à 09h08min29s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	27 février 2025 à 09h13min25s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fany DUQUENNE

En attente de transmission	27 février 2025 à 09h13min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 février 2025 à 09h13min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 février 2025 à 09h13min48s	Reçu par le MI le 2025-02-27